

REGLEMENT DU JEU

"Anniversaire : à la recherche des saveurs"

ARTICLE 1 : Organisation et durée

La société TOUPARGEL, 957 526 858 RCS Lyon – Code NAF 4711A, 13 Chemin des Prés Secs, 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé **"Anniversaire : à la recherche des saveurs"**.

Ce jeu attributif de 119 lots est porté sur les catalogues adressés à ses clients et sur le site www.toupargel.fr. Le jeu se déroulera du 15/09/2011 au 06/10/2011.

ARTICLE 2 : Participation – Conditions

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, qui est libre de participer au jeu, qu'elle commande ou non des produits chez TOUPARGEL.

La participation au jeu est limitée à une seule personne par foyer et à un tirage au sort par personne, quelque soit le mode de participation (internet et courrier).

Un client disposant de 2 ou plusieurs numéros de client participe uniquement sous l'un ou l'autre de ces numéros.

Ne pourront participer à ce jeu le personnel TOUPARGEL ainsi que les membres de leur famille.

La participation au tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat, et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière quelle qu'elle soit.

Conditions de participation :

Il appartient au participant de bien s'assurer que ses nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique (dans le cas d'une participation sur le site www.toupargel.fr) sont renseignés correctement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué un nom, prénom, adresse ou numéro de téléphone erronés, ou si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier postal : toute inscription comportant une anomalie (incomplète ou erronée) ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 : Publicité

Ce jeu est annoncé dans le catalogue TOUPARGEL valable du 15/09/2011 au 06/10/2011 est distribué du 29/08/2011 au 19/09/2011 et accessible sur le site www.toupargel.fr à partir du 15/09/2011 jusqu'au 06/10/2011 à minuit.

ARTICLE 4 : Principe

Le principe du jeu **"Anniversaire : à la recherche des saveurs"** est le suivant :

Pour participer au jeu « Anniversaire : à la recherche des saveurs » : il suffit de **trouver la saveur mystère en complétant la grille des mots fléchés** présente en page 2 du magazine TOUPARGEL valable du 15/09/2011 au 06/10/2011 ou dans la bannière sur www.toupargel.fr visible du 15/09/2011 au 06/10/2011 à minuit et **de renseigner cette saveur mystère** :

- Dans le formulaire d'inscription accessible sur www.toupargel.fr / rubrique jeu **"Anniversaire : à la recherche des saveurs"**.
La participation est limitée à un formulaire d'inscription par personne (même nom, même domicile, une seule adresse électronique par foyer).
Ne seront pris en considération que les formulaires de participation avec champs obligatoires correctement renseignés, à la clôture du jeu.

- Sur bulletin libre avec ses coordonnées complètes : nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail et n° de client le cas échéant, adressé à TOUPARGEL Marketing Ventes - **"Anniversaire : à la recherche des saveurs"** 13 chemin des prés secs, 69380 CIVRIEUX d'AZERGUES sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard 06/10/2011 à minuit, date de clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi). Les bulletins comportant plusieurs réponses seront considérés comme nuls et non avenus.

Un tirage au sort, effectué le 26/10/2011 parmi les formulaires et les bulletins porteurs de la bonne réponse, désignera les 119 gagnants.

ARTICLE 5 : Attribution des lots

Les lots sont attribués par tirage au sort comme indiqué dans l'article 4. Les gagnants seront prévenus individuellement par la société TOUPARGEL, par email, téléphone ou courrier. Aucune liste de gagnants ne sera envoyée individuellement.

Le jeu **"Anniversaire : à la recherche des saveurs"** est doté des prix suivants :

La dotation est de 119 lots d'une valeur totale de 13961 €.

- Lot 1 : 1 réfrigérateur américain d'une valeur de 899 €,
- Lot 2 à 4 : 3 caves à vin d'une valeur de 559 €,
- Lot 5 à 9 : 5 robots pâtisseries d'une valeur de 499 €,
- Lot 10 à 19 : 10 robots multifonctions d'une valeur de 399 €,
- Lot 20 à 119 : 100 yaourtières d'une valeur de 49 €.

Les gagnants recevront leur dotation, à l'adresse qu'ils auront indiquée dans le formulaire, au moment de l'inscription ou sur bulletin libre.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

ARTICLE 6 : Remboursement des frais de participation

Pour obtenir le remboursement des frais de participation au jeu et de visualisation du règlement, il suffit d'en faire la demande dès la fin de l'opération et avant le 14/10/2011 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TOUPARGEL Marketing Ventes/"**Anniversaire tirage au sort**" chemin des Prés secs, 69380 CIVRIEUX d'AZERGUES, en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, adresse mail et numéro de client le cas échéant.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personnes vivant sous le même toit).

Remboursement des frais de connexion à internet :

Le coût des connexions Internet (connexion pour connaître le règlement et connexion pour participer au jeu) seront remboursés, sur la base forfaitaire de 0,15 € TTC par connexion.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB ou RIP, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel le participant est abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées.

Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué pour les participants titulaires d'un abonnement illimité auprès d'un fournisseur d'accès à internet compte tenu que la connexion liée à la participation ou la consultation du règlement n'engendre aucun frais supplémentaire spécifique pour eux.

Remboursement des frais postaux :

Les frais de participation au jeu ou de demande de remboursement seront remboursés par virement au tarif lent en vigueur en France et sur la base d'un courrier de 20 g. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB ou RIP.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne pourront être prises en compte.

ARTICLE 7 :

La société organisatrice se réserve notamment, en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

ARTICLE 8 :

Les clients gagnants autorisent par avance, et sans contrepartie financière, la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leurs nom, adresse et image.

La participation au jeu "**Anniversaire : à la recherche des saveurs**" implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de litige, les décisions de la société organisatrice seront souveraines.

ARTICLE 9 :

La société Toupargel est seule destinataire des informations nominatives recueillies. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification portant sur ces informations auprès de TOUPARGEL, Service Marketing Ventes, 13 Chemin des Prés Secs, 69380 CIVRIEUX d'AZERGUES.

ARTICLE 10 :

Le règlement du jeu "**Anniversaire : à la recherche des saveurs**" a été déposé en l'étude de Maîtres Molho, Massart, Misrahi, Riboulet, Brun et Veque, huissiers de justice, 31 rue Grenette, 69002 LYON.

Le règlement du jeu est consultable sur le site internet de cette étude : www.huissiers-lyon-31grenette.com et sur le site www.toupargel.fr. Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir le règlement du jeu "**Anniversaire : à la recherche des saveurs**" en écrivant auprès de TOUPARGEL, Service Marketing Ventes, 13 chemin des prés secs, 69380 CIVRIEUX AZERGUES.

La liste des gagnants sera disponible sur le site www.toupargel.fr.